



Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

RAPPORT D'ÉVALUATION

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Cégep de Drummondville

Mars 2022

Introduction

Le Cégep de Drummondville est un établissement d'enseignement collégial public. Le conseil d'administration du Collège a adopté sa *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études* (PIEP) le 21 septembre 2021. Cette politique a été reçue par la Commission le 21 décembre 2021. Dans son rapport d'évaluation de décembre 2015, la Commission avait jugé la politique précédente entièrement satisfaisante.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la PIEP du Cégep de Drummondville lors de sa réunion tenue le 30 mars 2022. Cette évaluation a été réalisée en s'appuyant sur la troisième édition du *Cadre de référence* de l'évaluation des PIEP publié par la Commission¹. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les éléments essentiels d'une PIEP ainsi que les modalités et les critères d'évaluation de cette politique.

La PIEP du Collège comporte un préambule, suivi des sept sections, soit les finalités de la politique, le système d'information sur les programmes d'études, les processus d'évaluation des programmes, l'évaluation des processus d'assurance qualité, le partage des responsabilités, l'évaluation de l'application de la politique ainsi que la révision et l'adoption de la politique. La politique contient également un guide de gestion des programmes d'études en annexe.

Les finalités, les objectifs et le champ d'application

La PIEP du Cégep de Drummondville énonce six finalités. Elle prévoit aussi des objectifs visant à témoigner de la qualité des programmes d'études et de la pertinence des mesures prises pour en assurer l'amélioration continue, à convenir d'une démarche d'évaluation commune pour l'ensemble des programmes, à préciser le mode de détermination des programmes à évaluer, à encadrer une démarche d'évaluation et, finalement, à veiller à l'application de l'approche-programme. Ces objectifs découlent des finalités et sont formulés clairement de sorte que le collège puisse en évaluer l'atteinte.

La politique dont s'est doté le Collège s'applique à tous les programmes d'études offerts. Elle s'adapte au contexte de formation et aux dispositions des programmes, notamment à la formation continue où l'on retrouve des programmes délocalisés ou financés par un organisme gouvernemental.

Les critères d'évaluation de la qualité des programmes d'études

La politique énumère tous les critères d'évaluation permettant d'apprécier les principales dimensions d'un programme conformément au cadre de référence de la Commission, soit la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des

1. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, *Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence, troisième édition*, mars 2020, 29 pages.

étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins du programme, l'efficacité du programme ainsi que la qualité de la gestion du programme.

Les modes d'évaluation des programmes retenus par le collège

La politique présente deux modes d'évaluation retenus par le Collège pour évaluer ses programmes d'études, soit l'évaluation continue et l'évaluation ciblée.

Le premier mode d'évaluation précisé par la politique est l'évaluation continue. Les responsables de l'évaluation coordonnent la phase d'évaluation continue selon un calendrier des opérations tenant compte des échéances liées aux différentes demandes d'allocations et de budgets. Ils analysent les données du système d'information en fonction des critères d'évaluation et des objectifs du plan stratégique de programme et consignent les observations pertinentes dans la fiche synthèse de programmes. Ensuite, ils considèrent les données d'évaluation continue de l'année précédente et assurent le suivi du plan d'action qui en découle. De plus, à la suite des travaux d'évaluation, des actions à réaliser sont prévues, soit le maintien du plan stratégique de programme et la consignation des actions du plan d'action dans la fiche synthèse, soit la recommandation d'une évaluation ciblée. La politique prévoit que les professeurs sont consultés pour la planification, la réalisation et le suivi des travaux d'évaluation et elle précise que le conseil d'administration est responsable de l'adoption des avis concernant les résultats d'évaluation. Enfin, la mise en œuvre de ce mode d'évaluation de programme est prévue annuellement.

En ce qui concerne l'évaluation ciblée, la politique prévoit sa mise en œuvre lorsque l'analyse annuelle des données recueillies dans la fiche synthèse met en lumière une problématique ou une situation préoccupante nécessitant un ajustement. Elle précise que les moyens à mettre en place et l'échéancier de réalisation sont contenus dans la fiche synthèse et que le processus d'évaluation ciblée s'enclenche à la suite d'une prescription des instances responsables. Elle précise également la méthodologie et le calendrier des travaux. De plus, la PIEP du Collège indique que les professeurs sont consultés et que le conseil d'administration est responsable de l'adoption des avis concernant les résultats des évaluations. Elle précise que les modalités d'élaboration d'actions à réaliser, issues des travaux d'évaluation, sont établies avec les comités de programmes et la Direction adjointe des études. En outre, celle-ci doit s'assurer de la réalisation du plan de travail.

Enfin, la PIEP prévoit que le caractère confidentiel des renseignements nominatifs est assuré par ses démarches évaluatives, mais ne prévoit aucune règle de diffusion des résultats. Par conséquent, la Commission **invite** le Collège à se doter de telles règles et à les préciser dans sa politique, de même que les personnes et instances qui en sont responsables.

Le regard global

Le Collège utilise annuellement un système d'information qui permet de broser un portrait de la situation de l'ensemble de ses programmes d'études. Le portrait de la qualité de ses programmes se fait en fonction des critères d'efficacité, de pertinence, de cohérence, de la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, de l'adéquation des ressources aux besoins de formation et de la qualité de la gestion des programmes d'études. Le système d'information compile des données sur toutes les composantes de la formation et sur les programmes, notamment par la collecte d'informations relevant des bilans statistiques, données perceptuelles, documents liés à la gestion des programmes et fiches synthèses complétées. La politique prévoit aussi une démarche d'évaluation de la formation générale en référant aux mêmes critères que ceux des programmes d'études.

Les données nécessaires à l'évaluation des programmes d'études

La PIEP du Collège précise les données nécessaires aux travaux d'évaluation des programmes d'études afin de couvrir les six critères de la Commission. D'abord, la PIEP prévoit l'utilisation de données documentaires grâce à l'utilisation des documents liés à la gestion des programmes. Ensuite, des données statistiques sur le programme, soit les données en lien avec les inscriptions, le cheminement scolaire, le placement des diplômés ainsi que celles sur la réussite et la diplomation sont prévues. Par ailleurs, la perception des étudiants, des professeurs, des diplômés, des représentants du marché du travail et du personnel professionnel et de soutien est recueillie.

Le partage des responsabilités

La PIEP contient une section traitant du partage des responsabilités. Ces responsabilités sont énoncées de façon claire et précise. En ce qui concerne la gestion de la PIEP, le conseil d'administration est responsable de son adoption et des demandes liées à sa modification. En outre, il revient à la Direction des études et à la Direction de la formation continue et des services aux entreprises de veiller à sa diffusion, à son application et à sa révision.

En ce qui a trait à l'évaluation des programmes d'études, la politique précise les instances responsables de sa planification, de sa réalisation, de l'élaboration des actions à réaliser à son terme et de sa mise en œuvre. Ces instances disposent de l'autorité nécessaire pour en assurer l'exercice.

Les mécanismes d'amélioration continue de la politique

La PIEP du Collège prévoit un mécanisme d'évaluation de son application. En effet, la Direction des études évalue au besoin, ou à tous les cinq ans, l'application et le respect des objectifs, des principes et des opérations de sa politique. Les modalités retenues pour évaluer l'application sont décrites et l'application de la politique tient compte des critères de conformité et d'efficacité. La politique prévoit également que les instances ayant à la mettre en œuvre sont consultées aux fins de l'évaluation de son application.

Finalement, un mécanisme de modification de la politique est prévu. Pour apporter des modifications dans le but de répondre aux besoins du Collège, la Direction des études doit soumettre ses propositions au conseil d'administration en vue de leur adoption. Ces avis, commentaires et suggestions sont recueillis auprès des personnes ou instances responsables de l'application de la politique.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge **entièrement satisfaisante** la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* du Cégep de Drummondville. Elle répond à chacun des critères (conformité, cohérence, clarté). Sa mise en œuvre devrait contribuer à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études.

La Commission rappelle au Collège qu'elle l'invite à se doter de règles de diffusion des résultats et à les préciser dans sa politique, ainsi que les personnes et instances qui en sont responsables.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation de la politique précédente.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Denis Rousseau, président

Recherche et analyse : Julie Gagné

COPIE CERTIFIÉE CONFORME